

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.68 La Cordillère des Andes

CONSIDÉRANT :

- l'importance exceptionnelle de la Cordillère des Andes et de son aire d'influence, en tant que dépositaire d'une diversité biologique fabuleuse, aujourd'hui en grande partie menacée par les activités de l'homme;
- la fragilité géologique et pédologique de cette région, renforcée par son relief accidenté;
- la présence de cultures traditionnelles de grande valeur sociale et scientifique;
- la nécessité d'un traitement éthique et digne des représentants de ces cultures;
- la nécessité d'un traitement intégré, encourageant la protection et la restauration des systèmes naturels de la Cordillère et de ses 'aires d'influence, allant de pair avec le respect de ses habitants, qui doivent absolument participer activement à cet effort;
- la proposition des membres sud-américains de l'UICN visant à établir un programme intégré de conservation de l'environnement et de développement durable de la Cordillère des Andes;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

PRIE le Directeur général d'appuyer, par tous les moyens possibles et dans les limites des ressources disponibles, un programme intégré de conservation de l'environnement et de développement durable de la Cordillère des Andes, tel que proposé par les membres de l'UICN d'Amérique du Sud et reposant sur la planification et le zonage recourant à des instruments tels que les aires tampons de développement durable et les couloirs biologiques reliant les aires protégées.

Note. Cette résolution a été adoptée par consensus. La délégation de la Norvège, Etat membre de l'UICN, a déclaré que s'il y avait eu vote, elle se serait abstenue.